

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURASSON  
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2024  
N° 20241011-02

Nombres de Membres  
En exercice : 11  
Nombres de présents : 6  
Date de convocation : 03/10/2024

Le onze octobre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 03 octobre 2024 s'est réunie sous la présidence de Madame Céline GINIEIS.

**Sont présents :** ALINGRIN Brigitte, CAMBON Nicolas, CULIE Francis, GRACIA Julian, GINIEIS Céline, GOLIEZ Xavier

**Représentés :** CABANES Nadège par CAMBON Nicolas  
TARU Laurie par CULIE Francis

**Excusés :** DELAIR Julie

**Absents :** GUIRAUD Monique, SEBE Claude

**Secrétaire de séance :** ALINGRIN Brigitte

**Objet : Révision et approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

Vu Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux mesures de sauvegarde et de protection des populations,  
Vu La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la sécurité intérieure et la prévention des risques,  
Vu Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde,  
Vu Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Murasson approuvé le 20 avril 2016 et révisé le 27 janvier 2021 conformément à l'arrêté 2021AR01,

Considérant la nécessité d'adapter et de réviser le PCS aux nouvelles exigences législatives et réglementaires ainsi qu'aux besoins de la population,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de révision du Plan Communal de Sauvegarde pour approbation avant arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité :

D'approuver la révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) telle que présentée

D'autoriser Madame le Maire à procéder à la publication et à la diffusion du PCS révisé auprès des services concernés, des autorités compétentes, et de la population, conformément aux dispositions légales en vigueur.

De fixer la date d'entrée en vigueur du nouveau PCS au 14 octobre 2024, à compter de laquelle il sera appliqué.

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Céline GINIEIS

